

# En avant pour l'arrêt du projet de territoire !

En révision depuis plusieurs années, le schéma de cohérence territoriale (SCoT) va être arrêté le 11 octobre prochain. Retour sur ce document d'urbanisme qui a pour objet la planification du territoire de la CARA à l'horizon 2040.



Un maître-mot a guidé la révision du projet de territoire (SCoT) de la CARA : la concertation. Les orientations de ce projet ont découlé de réunions publiques auxquelles la population a été conviée, d'ateliers de travail et de nombreuses instances réunissant les élus du territoire. Ce projet de territoire est donc un projet élaboré en étroite collaboration avec les partenaires et acteurs du territoire.

Les travaux de révision arrivent à leur terme après être passés par plusieurs grandes étapes :

- D'abord le diagnostic qui dresse un état des lieux et fait des constats.
- Puis le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui exprime le projet politique du territoire à long terme sur la base d'un scénario de développement préférentiel.
- Dernière étape, le document d'orientation et d'objectifs (DOO) qui est la traduction du PADD comprenant des mesures et des recommandations avec lesquelles les plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes devront être compatibles.

## Que va-t-il se passer pendant les prochains mois ?

Le projet de SCoT va être présenté aux élus du territoire lors du conseil communautaire du 11 octobre 2019 pour prononcer l'arrêt du document. S'en suivront la consultation officielle des partenaires institutionnels (préfecture, chambres consulaires, département de la Charente-Maritime, région Nouvelle-Aquitaine, etc.) jusqu'au début de l'année 2020. Puis à l'approche de la saison estivale sera organisée l'enquête publique avec la population. Ces étapes permettront de consolider le projet de SCoT en vue de son approbation définitive à la rentrée de septembre 2020.



© Sophie CAROLUS

Renseignez-vous sur le projet de territoire grâce au site internet [www.agglo-royan.fr](http://www.agglo-royan.fr) (onglet aménagement).

## Les grandes étapes de l'élaboration du SCoT

